

LE PLAN RHONE

La crue de décembre 2003, la plus importante depuis celle de mai 1856, a révélé la nécessité d'une réflexion globale du lac Léman à la Mer.

Elle se traduit par la nomination d'un préfet coordonnateur de Bassin en janvier 2004 et l'appel du Grand Delta par les présidents des Régions Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes en mars 2004.

La mobilisation de l'Etat et des Régions aboutit en mars 2007 à la signature d'un contrat de projets interrégional Plan Rhône avec une priorité pour la protection contre les inondations sur le Rhône aval. Il porte sur 182 millions d'euros HT pour des travaux en aval de Beaucaire-Tarascon.

La Camargue a été marquée ces dernières décennies par des crues importantes : Celles de 1993 survenue après une période de sécheresse prononcée, provoquées par de très fortes intempéries qui ont alimentées l'ensemble du bassin pour atteindre un débit de 9 100 m³/s à Beaucaire (période de retour 20 ans) et celle de janvier 1994 où le débit a atteint 10 000 m³/s (période de retour 40 ans).

Les deux crues majeures du Rhône en 2002 et 2003 au cours desquelles se sont produites des ruptures de digues catastrophiques provoquant des inondations et de lourdes pertes et des dégâts de l'ordre du milliard d'euros. Sur le cours aval du Rhône, la crue de 2003 a été la troisième en termes de gravité après celles de 1856 et 1840. C'est une crue légèrement supérieure à une crue centennale.

Suite à la crue du Rhône des 03 et 04 décembre 2003, qui a touché plus de 12 000 personnes sur l'ensemble du delta et occasionné plus de 700 M€ de dégâts, les pouvoirs publics ont engagé un vaste plan de lutte contre les inondations, intitulé Plan Rhône.

Ces événements sont venus d'une part raviver la conscience du danger de crues et rappeler les limites des protections et d'autre part accélérer la demande publique en faveur d'une politique globale de prévention du risque inondation. Les Présidents des trois Régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-D'azur et Languedoc-Roussillon ont relayé cette demande à travers l'appel du grand delta de mars 2004 et leur volonté de considérer la gestion du Rhône comme un projet interrégional d'envergure européenne, nécessitant la mise en œuvre d'une politique de prévention des crues cohérente et solidaire sur l'ensemble du bassin rhodanien.

L'élaboration et la mise en œuvre en ont été confiées au préfet coordonnateur de bassin par arrêté du premier ministre du 21 janvier 2004.

Le travail conduit sous la responsabilité du comité de pilotage sur les inondations, associant l'Etat et les principales collectivités concernées, a permis de définir les principes directeurs d'une stratégie propre à ce domaine.

Axée sur des principes de solidarité face aux crues et de choix d'aménagement du territoire, la stratégie globale de prévention des inondations repose sur une meilleure protection et aussi sur le développement d'une culture du risque partagée par tous.

Les **actions** du Plan Rhône portent sur différents volets thématiques :

- Patrimoine et culture
- **Préventions des risques liés aux inondations**
- Qualité des eaux, ressources et biodiversité
- Energies
- Transport fluvial
- Tourisme

Les **dispositions du volet inondation** du Plan Rhône peuvent s'organiser ainsi :

Sur le Rhône aval :

- Eviter les brèches,
- Assurer une protection élevée pour les secteurs les plus sensibles,
- Ajuster le niveau de protection entre Beaucaire et Arles en fonction du débit capable dans la traversée d'Arles et de Fourques

Sur le Petit et Grand Rhône : Ajuster le niveau de protection.

Entre Montélimar et Beaucaire : Optimiser la gestion des zones d'expansion de crue.

Cette stratégie, même si elle s'inscrit dans la poursuite de l'aménagement du Rhône elle innove par certains côtés. Elle vise à la fois la réduction de l'aléa et de la vulnérabilité et veut redonner au fleuve plus d'espace de liberté en préservant ses richesses écologiques.

Ce schéma de gestion des inondations du Rhône aval (de Viviers à la mer) est la déclinaison territoriale des grands principes du volet inondations du Plan Rhône :

- Réduire les inondations en agissant sur l'aléa
- Réduire la vulnérabilité en agissant sur les enjeux
- Savoir mieux vivre avec le risque en développant la connaissance et la culture du risque.

Cette stratégie de prévention contre les inondations du Rhône a été validée en **juillet 2005** par le Comité Interministériel à l'aménagement et au développement du Territoire (CIADT), elle est fondatrice du Plan Rhône et en constitue son volet inondation.

Sur le **Rhône aval**, la stratégie générale du **volet inondation** du plan Rhône peut se décliner ainsi :

- Eviter les brèches,
- Assurer une protection élevée pour les secteurs les plus sensibles,
- Ajuster le niveau de protection entre Beaucaire et Arles en fonction du débit capable dans la traversée d'Arles et de Fourques :
 - pour les plaines de Beaucaire et du Grand Trébon, crue type décembre 2003 sans brèche (11 500 m³/s), crue supérieure à la centennale,
 - pour la Camargue insulaire et la Camargue Gardoise, crue type janvier 1994 (10 500 m³/s), crue cinquantennale
 - pour les zones urbanisées (Beaucaire, Tarascon, Arles, Fourques....), (14 160 m³/s), crue millénaire.

Sur le Petit et Grand Rhône, ajuster le niveau de protection pour limiter au maximum les risques de rupture et tendre vers une protection centennale au droit des agglomérations et si possible pour la majorité des secteurs d'habitat diffus,

Optimiser la gestion des zones d'expansion des crues entre Montélimar et Beaucaire pour chercher à réduire les débits de pointe pour les crues dommageables pour les secteurs les plus sensibles.

En mars 2006, un document stratégique, « le plan Rhône », est approuvé.

Le Plan Rhône est piloté par un comité de direction constitué du préfet coordonnateur de bassin (préfet de la région Rhône-Alpes), du président du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée et des cinq présidents des conseils régionaux dont Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

Les engagements financiers sont formalisés dans le Contrat de Projet Interrégional Etat/Régions (CPIER). Ils correspondent à plus de 600 millions d'euros pour un coût d'opération de plus de 800 millions d'euros dont 1/3 porte sur le volet « inondations » sur la durée du contrat, soit 2007-2013.

Les engagements européens sont adoptés le 20 décembre 2007 à travers un programme opérationnel interrégional (POI Féder). Ils correspondent à 33,8 millions d'euro.

Gérer le comportement du système endigué pour les crues dont le débit est compris entre le débit des crues de protection et le débit de la crue millénale : c'est-à-dire organiser le devenir des débits excédentaires sans risque de rupture de digue et en assurant le ressuyage rapide des zones inondées.

Dans le cadre du Pré-Schéma Sud du plan Rhône, qui s'étend de l'aval de Beaucaire jusqu'à la mer – une liste d'actions, dont le montant des travaux a été estimé à 310 M€ HT, a été identifiée et a fait l'objet d'une hiérarchisation.

Le 06 mars 2006, le Plan Rhône, conçu comme un projet global de développement durable par l'ensemble des partenaires a été approuvé par le Comité Interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des Territoires (CIACT).

Le Plan Rhône est une gestion concertée du fleuve à travers une démarche globale, de partage des connaissances et d'expériences sur le fleuve, ses cultures et ses pratiques. Il est aussi via les Comité Territoriaux de Concertation (CTC) un lieu de débats et de concertation.

Le Plan Rhône est aussi un document d'objectifs et de projet, ses moyens financiers ont été contractualisés à travers **le Contrat de Projets Interrégional Plan Rhône (CPIER) signé le 21 mars 2007** entre l'Etat, les Régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-D'azur, Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté, la Compagnie Nationale du Rhône, l'Agence de l'eau, l'ADEME et Voies Navigables de France.

Pour la période 2007 – 2013, le CPIER formalise les engagements financiers de chaque partenaire signataire, soit plus de 600 millions d'euros pour un coût global des opérations estimé à plus de 800 M€, dont plus du tiers sur le volet inondations (soit 300 M€).

■ Etat :	228 M€ (dont Agence de l'eau, VNF et ADEME)
■ Région PACA :	77 M€
■ Région Languedoc Roussillon :	57 M€
■ Région Rhône Alpes :	51 M€
■ Région Bourgogne :	13 M€
■ Région Franche-Comté :	2 M€
■ Compagnie Nationale du Rhône :	185 M€

A cela s'ajoute le Programme Opérationnel Plurirégional FEDER de 33,8 M€ consacré au volet inondations

**Des partenaires engagés
pour le Plan Rhône sur
2007-2013**



Le volet inondations mis en œuvre en aval de Beaucaire, se monte en investissements prévu sur la période 2007-2013 à 182 millions d'euros (pour un montant total du volet inondation de 310 millions d'euros), dont **90 % des investissements seront réalisés par le SYMADREM.**

Parmi toutes les actions inscrites au plan Rhône

- les travaux de confortement de la digue de Beaucaire,
- les travaux de sécurisation de la surveillance et des interventions en période de crue et suppressions des ouvrages hydrauliques traversants hors service
- Travaux de confortement de la digue entre Beaucaire et Fourques

ont été identifiés comme une action prioritaire.